

Bundesgericht

Tribunal fédéral

Tribunale federale

Tribunal federal



CH - 1000 Lausanne 14

Numéro de correspondance 11.5.2

Lausanne, le 15 octobre 2008

**Communiqué de presse du Tribunal fédéral:
Proposition de candidats pour la présidence/vice-présidence
dès le 1.1.2009 et élection des organes dirigeants**

En décembre 2008, l'Assemblée fédérale va procéder à l'élection du président et du vice-président du Tribunal fédéral pour la période 2009 – 2010. Le Tribunal fédéral propose d'élire le Juge fédéral Lorenz Meyer comme nouveau président du Tribunal fédéral, ainsi que de réélire la Juge fédérale Susanne Leuzinger-Naef comme vice-présidente. La Cour plénière a en outre élu le Juge fédéral Gilbert Kolly comme troisième membre de la Commission administrative.

Tous les deux ans, l'Assemblée fédérale élit, sur proposition du Tribunal fédéral, le président et le vice-président du Tribunal fédéral. Le Tribunal fédéral a décidé par 30 voix sur 35 suffrages exprimés de proposer à l'Assemblée fédérale d'élire pour la période administrative 2009 – 2010 le Juge fédéral Lorenz Meyer comme nouveau président du Tribunal fédéral. Durant la période administrative actuelle, Lorenz Meyer était déjà le troisième membre de la Commission administrative. Le Tribunal fédéral a également décidé par 31 voix sur 35 suffrages exprimés de proposer la réélection de la Juge fédérale Susanne Leuzinger-Naef, vice-présidente en fonction. Cette élection par l'Assemblée fédérale aura lieu lors de la session de décembre.

Le président et le vice-président prendront place au sein de la Commission administrative de par la loi. La Cour plénière a en outre élu, par 29 voix sur 35 suffrages exprimés le Juge fédéral Gilbert Kolly comme troisième membre de la Commission

administrative.

Par ailleurs, la Cour plénière a élu pour la période de fonction 2009 – 2010 les Juges fédéraux Vera Rottenberg Liatowitsch, Yves Kernen et Ivo Eusebio comme membres de sa Commission de recours. La Juge fédérale Vera Rottenberg Liatowitsch assurera la présidence.

Ces décisions ont été prises le 14 octobre 2008 par la Cour plénière, c'est-à-dire les juges fédéraux ordinaires, sous forme de vote écrit et à bulletin secret. La Cour plénière se prononcera ultérieurement sur la composition personnelle des cours dès le 1er janvier 2009.

Contact: Sabina Motta

Tel. 021 318 91 09; Fax 021 323 37 00

E-Mail: sabina.motta@bger.admin.ch